

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE
SPORTIVE DES LAURENTIDES**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ET ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 19 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Carrier Joyal CPA Inc.¹

Boisbriand, le 18 juin 2025

¹ Par Steve Joyal, CPA auditeur

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

Page

RÉSULTATS	1
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	2
BILAN	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES COMPLÉMENTAIRES	5 - 7
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8 - 9

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
RÉSULTATS
31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions - Municipalités régionales de comté	289 064	401 910
Contributions - Ministère de l'Éducation - PSCREM	290 902	-
Contributions - Institut National du sport du Québec	11 666	325 646
Protocole d'entente - Institut régional des sports (annexe C)	-	24 414
Services	529 552	367 199
Revenus d'intérêts	1 969	2 545
Autres	<u>4 889</u>	<u>19 555</u>
	<u>1 128 042</u>	<u>1 141 269</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Programmes de soutien (annexe A)	1 016 660	907 387
Fonctionnement (annexe B)	234 736	202 246
Protocole d'entente - Institut régional des sports (annexe C)	-	32 692
Contribution pour le fonds de transport	<u>4 897</u>	<u>8 738</u>
	<u>1 256 293</u>	<u>1 151 063</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(128 251)</u></u>	<u><u>(9 794)</u></u>

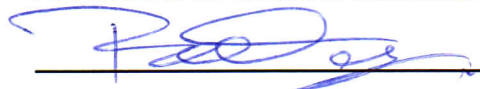
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
31 MARS 2025

	Investi en Immobilisations \$	Grévé d'une affectation interne \$	Non Affectés \$	2025 Total \$	2024 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	26 665	14 000	202 578	243 243	253 037
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(128 251)	(128 251)	(9 794)
Amortissement des immobilisations corporelles	(13 996)	-	13 996	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>12 669</u>	<u>14 000</u>	<u>88 323</u>	<u>114 992</u>	<u>243 243</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
BILAN
31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	55 585	-
Débiteurs (note 4)	202 757	368 813
Frais imputables au prochain exercice	<u>11 832</u>	<u>12 800</u>
	270 174	381 613
IMMOBILISATIONS INCORPORELS (note 5)	<u>12 669</u>	<u>26 665</u>
	<u><u>282 843</u></u>	<u><u>408 278</u></u>
PASSIF		
COURT TERME		
Découvert bancaire	-	9 145
Créditeurs (note 6)	<u>167 851</u>	<u>155 890</u>
	<u>167 851</u>	<u>165 035</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	12 669	26 665
Grevé d'une affectation interne (note 3)	14 000	14 000
Non affecté	<u>88 323</u>	<u>202 578</u>
	<u>114 992</u>	<u>243 243</u>
	<u><u>282 843</u></u>	<u><u>408 278</u></u>

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

 _____, Administrateur

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
FLUX DE TRÉSORERIE
31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(128 251)	(9 794)
Éléments sans effet sur la trésorie:		
Amortissement - équipement informatique	-	35
Amortissement - améliorations locatives	9 225	9 225
Amortissement - équipement sportif	<u>4 771</u>	<u>4 771</u>
	(114 255)	4 237
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement:	<u>178 985</u>	<u>(235 890)</u>
	<u>64 730</u>	<u>(231 653)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(11 201)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	64 730	(282 854)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>(9 145)</u>	<u>273 709</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>55 585</u></u>	<u><u>(9 145)</u></u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. Le Conseil a pour mission de :

Promouvoir le sport et l'activité physique dans la région des Laurentides;

Offrir aux athlètes identifiés des services de soutien à la performance ainsi qu'à leurs organisations structurantes et aux entraîneurs oeuvrant dans la région des Laurentides.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Conseil utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés, s'il y a lieu, sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Conseil est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits protocole d'entente et revenus de services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent et que leur réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus en services

Les apports, sous forme de biens et services ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont grevés d'aucune affectation. La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimative des immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes:

Équipement sportif	Linéaire	5 ans
Mobilier et agencement	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	4 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

3. AFFECTATION INTERNE

Au cours d'un exercice précédent, le Conseil a approuvé une affectation de 14 000 \$ pour l'étude de faisabilité pour le dépôt d'une candidature pour les Jeux du Canada de 2031. Aucun montant n'a été utilisé durant l'exercice.

Le Conseil ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne à d'autre fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	186 262	61 295
Protocole d'entente - Institut National du sport du Québec	8 840	301 981
Taxes de vente	7 655	5 537
	<u>202 757</u>	<u>368 813</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur Comptable	2024 Valeur Comptable
	\$	\$	\$	\$
Équipement sportif	29 390	26 316	3 074	7 845
Mobilier et agencement	354	354	-	-
Améliorations locatives	36 902	27 307	9 595	18 820
	<u>66 646</u>	<u>53 977</u>	<u>12 669</u>	<u>26 665</u>

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	94 519	76 535
Salaires et vacances	73 332	79 355
	<u>167 851</u>	<u>155 890</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le centre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition du centre aux risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le conseil est exposée au risque de crédit par ses débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ANNEXE A - PROGRAMMES DE SOUTIEN		
Salaires et charges sociales - Coordination	110 115	172 473
Salaires et charges sociales - Sciences de l'entraînement	428 781	347 729
Achats d'équipements	8 276	6 997
Projet communautaire et spéciaux	52 474	5 910
Formation et perfectionnement des entraîneurs et intervenants	28 582	38 413
Déplacements et représentation	19 891	19 493
Location de plateaux sportifs	44 544	13 320
Sous-traitants	291 684	265 102
Services médicaux sportifs	14 134	18 004
Soutien aux compétitions et camps d'entraînement	18 179	19 946
	<u>1 016 660</u>	<u>907 387</u>

ANNEXE B - FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales	86 048	102 077
Papeterie et fournitures de bureau	8 282	8 900
Déplacements - administration	11	560
Frais de réunion	17 148	20 319
Loyer	60 820	34 861
Publicité et promotion	535	945
Honoraires professionnels	28 143	11 360
Frais de logiciels	10 947	4 117
Télécommunications	3 750	3 335
Amortissement - équipement informatique	-	35
Amortissement - améliorations locatives	9 225	9 225
Amortissement - équipement sportif	4 771	4 771
Frais bancaires	5 056	1 741
	<u>234 736</u>	<u>202 246</u>

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DES LAURENTIDES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ANNEXE C - PROTOCOLE D'ENTENTE - INSTITUT REGIONAL DES SPORTS		
PRODUITS		
Subventions	-	13 750
Location	-	10 139
Machines distributrices	-	525
	<u>-</u>	<u>24 414</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales - appariteurs, coordination et science de l'entrainement	-	31 904
Salaires et charges sociales - administration	-	410
Sous-traitants	-	73
Télédistributions	-	305
	<u>-</u>	<u>32 692</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>(8 278)</u>